



En collaboration avec :



PORTEFEUILLE D'ETUDES DE CAS

CENTRALE DE COGENERATION BAGASSE

KENYA



Crédits Photo : Mumias Sugar Company, PROPARCO

Dans un contexte de libéralisation commerciale en Afrique, le principal producteur de sucre du Kenya, la Mumias Sugar Company (MSC), a décidé de diversifier son portefeuille d'activités, tout en aidant la population à atteindre ses besoins en termes d'énergie électrique.

Ainsi, un projet de développement d'une centrale de cogénération de bagasse a été mis en place par la MSC. La nouvelle centrale permet à la société d'atteindre une capacité de génération de 35MW, ce qui assure l'indépendance énergétique de la compagnie, en plus d'offrir une quantité importante d'électricité à la Kenya Power and Lighting Company (KPLC).

THEMATIQUE

Energie

PERIODE

2008- En cours

PORTEUR DU PROJET

Mumias Sugar Company

FINANCEMENT

-Agence Française de Développement
-PROPARCO

CONTEXTE DU PROJET

La compagnie Mumias Sugar (MSC), principal producteur de sucre du Kenya, contrôle près de 60% de part de marché. L'entreprise est basée sur une association de planteurs détenant la quasi-totalité des champs de cannes à sucre. En 2010, la compagnie a dû faire face à l'ouverture du marché du sucre aux importations des pays du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). Cette ouverture du marché impliquait la suppression progressive des quotas d'importations dès 2010, une compétence accrue et des prix très élevés.

Dans ce contexte, la MSC a décidé de réviser sa politique de production et de diversifier ses activités, tout en assurant leur propre accès à un flux d'électricité suffisant. A la même époque, le gouvernement kenyan a aussi décidé de faciliter la mise en place de projets développant les énergies propres.

Ainsi, la mise en place d'un important projet de cogénération de bagasse a été lancée par la MSC.



Crédits Photo : Mumias Sugar Company, PROPARCO

DESCRIPTION DU PROJET

La MSC a installé sa première centrale de cogénération de bagasse en 2000, dans le but de couvrir les besoins énergétiques de la société. Cela lui permettait d'exploiter une centrale de 15 MW qui lui assurait une quasi-indépendance énergétique. À partir de 2005, la MSC a commencé à vendre à la Kenya Power and Lighting Company (KPLC), le distributeur national d'électricité, un excédent de production de 2 MW. En 2008, la MSC a souhaité poursuivre le développement de cette activité avec la création d'une nouvelle centrale.

Afin de soutenir et d'encourager ce type de projet, la PROPARCO, filiale de l'Agence Française de Développement dédiée au financement du secteur privé, a octroyé un prêt de 35 millions de dollars à la Mumias Sugar Company en 2008, en vue d'appuyer son programme d'investissement. Ce prêt a eu pour objectif de financer une nouvelle centrale de cogénération de bagasse, permettant à la société d'atteindre une capacité de génération de 35MW. Ce projet a eu un impact direct sur le développement de l'énergie renouvelable au Kenya et sur l'amélioration des revenus des planteurs de la MSC.

En 2008, la MSC a mis au point une unité moderne de cogénération pour produire de la chaleur et de l'électricité renouvelables à partir de la bagasse, qui génère aujourd'hui un surplus de 26 MW d'électricité. Celui-ci est vendu au réseau national kenyan, et garantit un deuxième flux de revenus pour l'entreprise. La MSC a, en outre, obtenu un troisième flux de revenus en inscrivant le projet dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP).

En juin 2012, la société a aussi mis en service une distillerie d'une capacité annuelle de 22 millions de litres, qui produit de l'alcool anhydre. Cet alcool, mélangé avec du pétrole, permet de produire du gazohol destiné aux véhicules et assure à la société un quatrième flux de revenus.

La société prévoit à présent d'inscrire la distillerie en tant que projet MDP, ce qui lui donnerait un total de cinq flux de revenus.

Le porteur du projet est la Mumias Sugar Company. Pour la construction d'une nouvelle centrale de cogénération, PROPARCO et l'AFD ont accordé, en avril 2008, un prêt de 35 millions de dollars à Mumias Sugar Company (MSC).

Ce prêt s'inscrit dans la mission du groupe AFD, via sa filiale PROPARCO. L'activité de PROPARCO constitue donc un effet levier important sur la croissance économique, la création d'emplois, l'accès des populations à des biens et des services essentiels et, plus largement, sur la réduction de la pauvreté.



« LE PROJET RESPECTE LES NORMES LOCALES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET DE SECURITE ET A POUR OBJECTIF DE SE RAPPROCHER AU MAXIMUM DES NORMES INTERNATIONALES DE REFERENCE »



Crédits Photo : Mumias Sugar Company, PROPARCO

RESULTATS ET IMPACTS

Ce projet a permis à la MSC d'augmenter la capacité de production électrique afin non seulement d'accroître les ventes à KPLC, de diversifier les revenus de la société, mais également de valoriser des excédents de bagasse aujourd'hui inutilisés. Ainsi :

- La MSC dispose d'une capacité de génération de 35 MW, dont 10 assurent l'indépendance énergétique de la société
- Les 25MW restants permettent à la MSC d'avoir une autre source des revenus, par la vente de cet excédent à la société d'énergie du pays, KPLC
- Le développement d'autres sources de revenus liés à la génération d'énergies renouvelables et propres :
 - En inscrivant le projet comme MDP, la MSC a produit 140 544,8 crédits certifiés de réduction des émissions entre octobre 2008 et juin 2011
 - Mise en service d'une distillerie d'une capacité annuelle de 22 millions de litres, qui produit de l'alcool anhydre. Ce projet sera inscrit également comme MDP

FACTEURS CLES DE SUCCES

On peut constater une série d'impacts positifs qui ne fait qu'encourager le développement de tels projets :

- Le projet a des impacts directs sur le développement de l'énergie renouvelable au Kenya, sur la puissance énergétique disponible distribuable aux populations régionales par le distributeur national d'électricité, KPLC, ainsi que sur l'amélioration des revenus des planteurs de Mumias Sugar Company (MSC)
- MSC envisage en outre de partager le gain de marge avec les fournisseurs de canne (rétrocession aux planteurs de 10 % de la valeur de l'électricité vendue)
- Le projet respecte les normes locales en matière d'environnement et de sécurité et a pour objectif de se rapprocher au maximum des normes internationales de référence
- Le projet permet une réduction d'émissions de CO₂ et assure à la MSC, la validation de crédits-carbone qui sont vendus à des entreprises polluantes

EN SAVOIR PLUS

Mumias Sugar Company

Site Web : <http://www.mumias-sugar.com/index.php?page=Electric-Power>

PROPARCO

Site Web :

http://www.proparco.fr/Accueil_PROPARCO/Activite/PageCacheeAnte2011/Tous-les-projets/Kenya-2008-cogeneration